

Obtenir une approbation d'importation

Description :

Ce service permet aux clients commerciaux de soumettre une demande d'approbation d'importation pour les produits agricoles (blé - maïs jaune pour l'alimentation - graines de soja).

Lieu :

L'administration centrale pour les importations de biens non industriels au siège principal de la (GOEIC) - Aéroport du Caire.

Documents requis pour obtenir l'approbation d'importation :

Premièrement : Documents requis pour l'enregistrement dans le département des approbations d'importation :

- Vérification de l'original de la procuration et en prendre une copie ou recevoir l'original de l'autorisation avec la vérification de la signature bancaire.
- Vérification de l'original de la carte d'identité du mandant ou de la personne autorisée et en garder une copie.
- Vérification de l'original de la carte fiscale, s'assurer qu'elle est valide, et en garder une copie.
- Vérification de l'original du registre du commerce (vérifier le nom de la personne concernée - le nom commercial - l'adresse) et s'assurer qu'il est valide et en garder une copie.
- Vérification de l'original de l'un des documents suivants, s'assurer qu'il est valide et en garder une copie :
 - Registre des importateurs (vérifier le nom de la personne concernée - le nom commercial - l'adresse).
 - Registre des fournitures de production (vérifier le nom de la personne concernée - le nom commercial - l'adresse).
 - Certificat soumettant l'entreprise à la loi sur les investissements (de l'Autorité Générale d'Investissement).
- Vérification de la licence pour le commerce des aliments pour animaux et de leurs matières premières en cas d'approbations d'importation pour les graines de soja et en garder une copie.

Deuxièmement : Documents requis pour obtenir les approbations d'importation selon la décision du Premier Ministre :

- Copie de la procuration ou de l'autorisation (doit être valide et sa durée de trois mois).
- Formulaire de demande d'importation de biens stratégiques signé par la personne autorisée et tamponné avec le sceau de l'entreprise.
- Copie de la facture pro forma (vérifier le nom de la société fournisseur - numéro de la facture - société importatrice et son adresse - nom de l'article - qualité pour le maïs et les graines de soja - quantité - origine).
- Ordre de fourniture au nom de la société importatrice, signé par l'employé concerné après vérification des documents précédents.

Temps : Un maximum de 48 heures ouvrables.

